



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23/12/2022

N°463

### **CHEQUE BOIS : UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR 2,6 MILLIONS DE MENAGES**

**Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition Énergétique, et Gabriel Attal, ministre de l'Action et des Comptes publics, signent un décret de mise en œuvre de l'aide exceptionnelle pour les ménages se chauffant principalement au bois.**

L'aide concernera 70% des ménages se chauffant principalement au bois. Ainsi, 2,6 millions de ménages y seront éligibles, pour un budget total de 230 millions d'euros. Le montant sera compris entre 50 et 200 euros, selon le revenu des ménages et le type de combustible utilisé.

Le chèque bois sera accessible sur demande auprès de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), sur présentation d'une facture nominative prouvant un achat de bois d'un montant minimal de 50 € (ou une attestation pour les ménages en chauffage collectif).

A partir du 27 décembre 2022, et jusqu'au 30 avril 2023, les ménages pourront en faire la demande sur : <https://chequeboisfioul.asp-public.fr>. Les chèques seront envoyés à partir de mi-février 2023.

Cette aide est complémentaire du chèque énergie exceptionnel de 100 à 200€ pour 12 millions de ménages et du chèque énergie annuel dont bénéficient 20% des Français.

Le chèque bois 2022 s'utilise exactement comme le chèque énergie. Il pourra être utilisé auprès d'un vendeur de bois, mais également auprès d'autres fournisseurs pour toute facture d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul...).

En plus de cette aide, le Gouvernement continue de déployer des appels à projets pour accélérer le développement de production française de pellets, afin de répondre à la demande grandissante dans le contexte de transition énergétique par une filière nationale de qualité et à la durabilité exemplaire.

*Un couple avec un enfant qui gagne moins de 4000€/mois en 2020 et qui se chauffe principalement au bois pourra toucher 100€.*

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

**Service presse de Bruno Le Maire,  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique**

Tél : 01 53 18 41 13

Mél : [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,  
ministre de la Transition énergétique**

Tél : 01 40 81 13 25

Mél : [presse.mte@climat-energie.gouv.fr](mailto:presse.mte@climat-energie.gouv.fr)

[Désinscription ici](#)